

Versailles, le 20 février 2023



**La CGT Finances Publiques de la DiSI IdF
à
M Tomasz Blanc, Chef du SSI,
M Jean-Louis Bonnefoi, Directeur de la DiSI IdF**

Monsieur le Chef du Service des Systèmes d'Informations de la DGFIP,
Monsieur le Directeur des Services Informatiques d'Île-de-France,

Un dispositif de prime de fidélisation territoriale a été instauré à compter du 1^{er} octobre 2020 et pour une durée de 10 ans (décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020), au profit des agents publics qui auront exercé durant 5 années consécutives leurs fonctions dans le ressort du département de la Seine-Saint-Denis. Selon la DGAFP, environ 40 000 agents de l'État pourraient être concernés.

La note du bureau RH1A du 2 mars 2021 précise qu'à la DGFIP, ce dispositif est appliqué pour l'ensemble des services relevant de la DDFiP 93, c'est-à-dire les services de direction, ainsi que tous les services qui lui sont rattachés. Sont donc éligibles tous les agents qui exercent leurs fonctions en Seine-Saint-Denis, quel que soit leur statut, leur grade ou les missions qu'ils exercent.

Or, un des services de cette direction a fait l'objet d'une réorganisation de pilotage il y a quelques années. Alors qu'il avait toujours historiquement fait partie des services de direction locale de l'ex DGI et de l'ex DGCP avant la fusion, le pilotage de ce service a été confié aux DiSI lors de leur création, nous parlons du service d'assistance de proximité CID/SIL 93 implanté à Bobigny.

Aujourd'hui, ces agents continuent toujours d'être hébergés dans les locaux de la DDFiP 93, leurs missions n'ont pas changé et consistent toujours à porter assistance aux agents de la DDFiP 93, ils sont donc essentiels au bon fonctionnement des services de la DDFiP 93. L'ensemble des collègues qu'ils côtoient en permanence au quotidien, que ce soit lors de leurs interventions ou au sein même de leurs propres locaux, perçoivent cette prime, tandis qu'eux en sont exclus, du simple fait de la réorganisation de leur pilotage.

Alors que 40 000 agents de l'État seraient éligibles à cette prime, ce service n'est composé actuellement que de 14 agents. Et pour la CGT Finances Publiques, ces 14 agents remplissent pleinement les conditions décrites dans la note précitée. C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance d'intercéder en leur faveur, afin de les rendre éligibles à cette prime, au même titre que l'ensemble de leurs collègues.

Nos représentants nationaux porteront en parallèle cette demande auprès des services RH de la DG et nous comptons sur vous, Messieurs, pour l'appuyer de toute votre détermination.